

## COMMUNE DE DORNES

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal le dix-huit février deux mil vingt-deux, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

**Convocation** : 30 mars 2022.

**Étaient présents** : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, DINET Isabelle, M. CAPET François, MARON Adrien, HERBEMONT Mélanie, DUBOIS Isabelle, LAPREVOTTE Dominique.

**Absents excusés** : PAUL Florian (pouvoir à M. GAUTHIER Jean-Luc) - DE DIVONNE Ludovic (pouvoir à M. MARON Adrien) - BEAUCOUSIN Lucien (pouvoir à M. ROSSFELDER Gérard) - AUGENDRE Aline (pouvoir à Mme NATY Nicole) - M. SEGUIN Pierre (pouvoir à M. CAPRET François)

**Secrétaire de séance** : Mme NATY Nicole.

#### **-1- MORATOIRE SUR PHOTOVOLTAÏQUES TERRAINS AGRICOLES :**

La chambre d'agriculture propose 10 000 hectares pour l'installation de panneaux photovoltaïques, mais le conseil départemental a fait pression pour limiter à 6 000 hectares. La crainte est que certains propriétaires terriens soient tentés de mettre leurs terres en photovoltaïques ceci diminuant d'autant les terres disponibles pour les jeunes agriculteurs notamment pour ceux qui souhaitent s'installer en circuit courts. Le souhait des agriculteurs est d'obtenir un moratoire afin de faire un point sur les surfaces disponibles pour l'installation des panneaux photovoltaïques dans le but de minimiser l'impact sur les terres agricoles. Le principe est de réserver les terres agricoles à l'agriculture, et d'utiliser en premier lieu les surfaces des toitures, les zones impropres à l'agriculture et il doit être favorisé l'utilisation en premier lieu des fiches industrielles.

Un conseiller fait remarquer qu'avant d'autoriser l'implantation d'un champ photovoltaïque, le projet fait l'objet d'une enquête publique et c'est le préfet qui valide le projet ou pas en tenant compte des conclusions. Des renseignements seront pris auprès de la SRADDET Bourgogne-Franche-Comté.

La décision définitive sera prise ultérieurement.

Monsieur le Maire explique, qu'il a demandé à l'architecte des bâtiments de France si la création d'ombrières photovoltaïques sur les parkings derrière l'église et vers l'Ehpad, ainsi que des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes était possible. Il lui a été répondu que le parking derrière l'église ne devrait pas être aménagé avec des ombrières. Monsieur le Maire précise qu'à ce jour il n'y a pas de projet d'installation de panneaux photovoltaïques de la part de la commune dans cette zone.

#### **-2- CHOIX DU CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR :**

Le photocopieur de la mairie est installé depuis 9 ans, celui de l'école est sans maintenance et à ce jour il n'y a plus de photocopie couleur aux écoles.

Trois possibilités sont envisagées : le changement uniquement de celui de l'école, soit le changement des deux photocopieurs école et mairie, ou le changement de celui de la mairie avec le transfert de l'actuel à l'école sans prendre de contrat de maintenance. C'est cette dernière possibilité qui a été retenue, la location d'un photocopieur pour la mairie aura lieu dès la rentrée de septembre 2022 et l'ancien sera donné aux écoles.

Le fournisseur KONIKA MINOLTA a été retenu à la majorité des membres présents et représentés (13 pour la location et 1 pour l'achat).

Une délibération sera prise en ce sens.

### **-3- ÉTUDE DE RECONQUÊTE DU CENTRE-BOURG :**

Au départ cette étude était payante, mais à ce jour Moulins communauté propose de nous inclure dans le projet dite « reconquête centre bourg » et prendre en charge les frais (30 communes sur 44 dans la communauté rentrent dans le dispositif). Cette étude s'intéresse à trois volets de la vitalité de la commune : l'habitat (logement et habitat), la vitalité (commerces, services à la population) et le cadre de vie (mobilité, cohésion sociale, prévention et sécurité, patrimoine, équipements). Le concept inclut d'aller à la rencontre des dornois afin de connaître leurs envies, leurs besoins et leurs idées, sur une journée ou demi-journée (éventuellement à l'école et/ou le mercredi matin au marché), pour, par la suite, avoir une réflexion avec tous les éléments récoltés. Les modalités restent à définir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette étude.  
Une délibération sera prise en ce sens.

### **-4- PRÉSENTATION DE L'ÉTAT PRÉPARATOIRE DU BUDGET SUR LA MANDATURE :**

Les documents adressés préalablement prennent en compte le tableau d'investissement présenté lors de la précédente réunion, avec la comparaison entre Dornes, les communes de 500 à 2 000 habitants et les communes françaises en général. En tenant compte des investissements projetés jusqu'en 2026, aux regards de ces éléments il apparaît que les montants d'emprunts et de remboursements restent inférieur aux communes de 500 à 2 000 habitants et des communes françaises en général.

Dans le projet d'investissement, il est prévu la création d'un nouveau lotissement qui sera réalisé en 2 tranches afin de limiter le montant de l'investissement.

Pour info, le budget n'a pu être présenté aujourd'hui, comme prévu initialement en raison du changement de nomenclature comptable, migration de M14 vers M57. Le logiciel ne fonctionne pas correctement et il y a des difficultés d'utilisation. De nombreux éléments ne sont pas complètement pris en compte, la hot line est submergée par un trop grand nombre de demandes d'aide et nous n'arrivons pas à rentrer toutes les données.

### **-5- AVENANTS MARCHÉ ÉCOLE MATERNELLE :**

Les sorties d'eau pluviale étant complètement bouchées, leur réfection doit être refaite. Les travaux de tranchées entraînent également une facturation supplémentaire de 390 € HT, un avenant est à effectuer pour ce montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cet avenant.

Une délibération sera prise en ce sens.

Les travaux avancent bien, le carrelage des trois classes sera terminé entre le 21 et le 25 février 2022, la plomberie ainsi que l'électricité sont bientôt terminés, seul le plafond reste à mettre en place, quant aux couleurs des classes, les enseignantes et les enfants ont fait leurs choix.

### **-6- PERSONNEL COMMUNAL : GRADE D'ATTACHÉ :**

Le grade d'attaché n'a pas été accepté à la secrétaire générale, au niveau départemental 19 dossiers avaient été présentés pour 1 seul poste.

### **-7- PROJET DE TITULARISATION D'UN AGENT COMMUNAL :**

Suite à sa naturalisation, Madame Mireille CEDER déjà en poste depuis 6 ans, sera titularisée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022.

La question a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, une délibération sera prise en ce sens.

### **-8- DIVERS :**

a) **Remplacement secrétaire générale** : La nouvelle secrétaire en remplacement de Mme Ghislaine SALBRICQ arrivera le 1<sup>er</sup> avril 2022.

b) **Application Intramuros** : Vu la proposition de Moulins Communauté, proposant à la Commune de bénéficier de l'application « Intramuros », dispositif facilitant la diffusion d'informations auprès des usagers, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver cette décision par délibération. Le téléchargement de cette application sera à faire par chacun (prise en charge par Moulins communauté).

c) **Ouverture générale des étangs aux carnassiers** : Ouverture des carnassiers le 1<sup>er</sup> mai 2022 et des étangs le 5 mars 2022, ils ont été rempoissonnés.

d) **Augmentation des cartes de pêche** : Un réparateur a été trouvé pour la maintenance de l'appareil à carte. D'autre part en raison de la forte augmentation du prix du poisson de rempoissonnement les tarifs ont été réévalués ; à savoir : 2,50 € pour les dornois et 6 € pour les extérieurs.

e) **Sécurité routière** : Installation des miroirs (deux, aux Chartreux et un, route de Decize), ainsi qu'un radar pédagogique mobile. Un essai de chicanes est fait sur la route de Gennetines ce qui semble-t-il gêne le passage des tracteurs et camions, l'espacement des plots provisoires sera revu. La mise en place du stop route de Gennetines est en préparation.

f) **Achat de véhicules** : Achat d'un camion benne 45 000 kilomètres de 2018 pour un montant de 28 148.40 € TTC et d'un fourgon pour un montant de 13 500 € TTC. Monsieur le Maire, propose un dispositif de suivi des véhicules. Pour rappel, la location du plateau au garage EUROREPAR a un coût de 1 400 €/mois. L'ensemble des conseillers donne son accord pour acheter ces véhicules avant le vote du budget pour ne plus avoir à payer la location du camion.

g) **Aides pour Dornes et Saint-Parize** : Compte tenu que Dornes et St Parize sont rattachées à une communauté de communes de l'Allier, les aides qui sont allouées normalement à la communauté des communes nivernaise de rattachement seront versées directement aux 2 communes. À charge pour les 2 communes de se répartir le montant de 60 000 €, les maires se réuniront prochainement pour définir les modalités de répartition qui ne ~~sera~~ seront pas basées uniquement sur la population et qui sera proposée au Conseil Départemental de la Nièvre.

h) **France Rénov** : Monsieur le Maire informe le conseil des possibilités d'obtenir des subventions pour améliorer l'isolation des maisons des particuliers ceci en rapport avec le dispositif France Rénov. Une réunion d'information est programmée dont la date n'est pas encore définie.

i) Bureau de vote : chacun doit réfléchir à ses disponibilités pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, à communiquer au secrétariat.

La commission des élections se réunira le 17 mars 2022, horaire à confirmer.

Le groupe d'étude « sécurisation routière » se réunira pour la sécurité des passages piétons dans le bourg à une date ultérieure.

Les commissions des travaux et des finances se réuniront avant la prochaine réunion du conseil municipal du 25 mars à 20h.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.